



Syndicat mixte de l'Agglomération Tourangelle

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle

Atelier n°2 : « Urbanisme Favorable à la Santé »

Un territoire vert – les bienfaits de la nature et des espaces verts pour la santé physique et mentale

14 Mars 2023

Faculté des Sciences et Parc de Grandmont

Propos introductif

L'atelier du 14 mars 2023 vise à poursuivre la démarche dédiée à l'urbanisme favorable à la santé, engagée en 2022 dans le cadre de l'appel à projet « Santé Environnement » initié par l'ARS et la DREAL Centre-Val de Loire, pour lequel le SMAT a été lauréat.

Ce deuxième atelier « un territoire vert » est consacré à la place de la nature en ville et à son rôle pour la santé des habitants, qu'elle soit aussi bien physique que mentale.

Le sujet de la préservation des espaces verts n'est pas nouveau sur notre territoire : le SCoT en vigueur, approuvé en 2013, mettait déjà l'accent sur la nature, définie comme « une valeur capitale ». Les démarches engagées localement à l'échelle communale ou intercommunale vont également dans ce sens.

Néanmoins, l'angle d'approche est novateur : il s'agit de voir le lien entre aménagement du territoire, et par extension ce que peuvent apporter les documents d'urbanisme, et la santé physique et mentale des habitants, et ainsi intégrer la notion de déterminants de santé.

Les chiffres clefs de l'atelier :

37 participants, dont :

14 élus

5 intervenants extérieurs

18 techniciens et partenaires

#gouvernance #partenariat

L'atelier n°2 dédié à un « territoire vert »

« Nature et déterminants de santé » - Mme PILLEBOUT et Mme LEDUC, ARS Centre-Val de Loire – Délégation d'Indre-et-Loire

En quoi l'aménagement des espaces verts peut-il influencer sur la santé des populations ? Cette question a été posée par l'École des Hautes Études en Santé Publique qui, pour y répondre, a réalisé un guide intitulé « ISadOrA » : Intégration de la **S**anté dans les **O**pérations d'**A**ménagement. Il constitue actuellement la référence en la matière et s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé et du bien-être (physique et mental) de tous, tout en recherchant les co-bénéfices en termes de santé publique et d'environnement. Il est destiné à

Les déterminants de santé sur lesquels les choix d'aménagement sont susceptibles d'agir²⁴:

Environnement physique / milieux				Environnement physique / Cadre de vie				
Qualité de l'air	Eaux	Qualité des sols	Biodiversité	Champs électromagnétiques	Environnement sonore	Luminosité	Température	Sécurité
Environnement socio-économique			Style de vie & Capacités Individuelles					
Intéactions sociales	Accès à l'emploi, aux services et aux équipements		Activité physique	Alimentation	Compétences individuelles	Revenus		

Source : Guide ISadOrA

l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme. Il est conçu via 15 clefs opérationnelles qui visent à une approche systémique de la santé et de l'environnement. Ces clefs identifient notamment 11 déterminants de santé en lien direct avec l'aménagement des

espaces verts.

Les espaces verts concernent tous les espaces, grands ou petits, publics ou privés, dans lesquels la végétation est présente de façon plus ou moins importante. Cette diversité permet la réalisation d'actions, à différentes échelles, et de répondre à l'ensemble des besoins qui peuvent exister sur un territoire. Des études scientifiques ont permis d'identifier le lien entre espaces de nature et santé des individus en contribuant à réduire les expositions et les nuisances (bruits, chaleur, pollution de l'air, etc.). Ils permettent en outre pleinement une restauration psychologique et de bien-être. Par ailleurs, les espaces verts contribuent à mieux réguler le cycle de l'eau, à l'approvisionnement alimentaire, favoriser l'activité physique et les interactions sociales, etc. qui sont également des déterminants de santé.

Citation de Michel Le Van Quyen, chercheur en neuro sciences

« Lors d'une balade en forêt, notre corps a le pouvoir de s'apaiser, de faire ralentir notre respiration, de rééquilibrer notre système cardiovasculaire, et, bien sûr, notre système immunitaire. La nature apaise surtout le stress chronique que nous avons tendance à intérioriser au quotidien et dont le premier à en faire les frais est notre corps... »

Plusieurs bonnes pratiques peuvent être mises en œuvre comme aménager ou recréer des espaces verts et bleus qui constituent des îlots de fraîcheur et qui favorisent également l'activité physique. La présence d'espaces de nature à proximité d'établissements sanitaires ou médico-sociaux contribue également à améliorer l'état émotionnel des patients.

Ces bonnes pratiques en matière d'aménagement nécessitent par ailleurs une consultation citoyenne au préalable. Les citoyens, par leur expertise d'usage, peuvent participer pleinement à l'identification des espaces verts à renforcer ou à créer, pour contribuer à l'amélioration d'un quartier ou d'un secteur en matière de santé et de bien-être.

Des points de vigilance sont tout de même à prendre en compte. En effet, dans les quartiers les plus défavorisés, les espaces verts ne doivent pas faire s'éloigner les populations de ces quartiers du fait d'un prix de la construction plus important. De plus, les espaces verts ne doivent pas se limiter au milieu urbain : en milieu rural ou péri-urbain, la qualité de ces espaces est également un enjeu. Enfin, les risques allergènes susceptibles d'être engendrés par certaines espèces végétales ainsi que les risques associés à la prolifération d'ambrosie, de moustiques tigres ou chenilles processionnaires sont également à prendre en compte.

« Le SCoT de l'Agglomération Tourangelle et espaces de nature » - Mme MICHENAUD et M SICOT, SMAT

Le lien entre santé et espaces de nature est une approche relativement récente en matière d'urbanisme. Cependant, la question des déterminants de santé a finalement toujours fait partie des réflexions conduites par les élus sans pour autant être nommée de cette manière.

Les élus du SCoT de l'Agglomération Tourangelle avaient déjà affirmé, en 2013, la volonté d'inscrire la nature comme « valeur capitale ». La nature est en effet la première thématique énoncée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et déclinée réglementairement au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le SCoT en vigueur porte donc déjà l'objectif d'affirmer la valeur emblématique des paysages, d'assurer la vitalité de la trame verte et bleue à toutes les échelles mais aussi de faire de l'espace agricole un pilier de l'organisation territoriale.

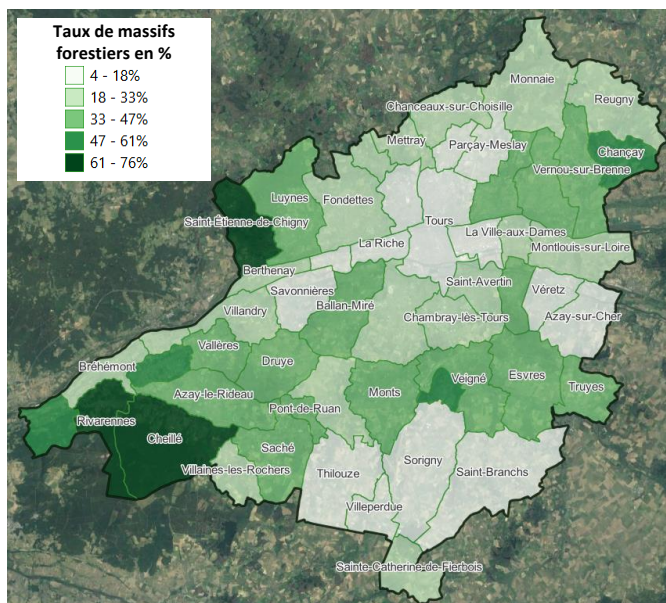
Le PADD précise notamment que le risque d'affaiblissement de la biodiversité contribue à augmenter l'impact du changement climatique. C'est pourquoi le SCoT fait du respect de la charpente naturelle, la pierre angulaire du projet de territoire à travers la reconnaissance et la prise en compte d'une Trame Verte et Bleue (TVB) représentant 40% des 800km² de l'ancien périmètre du SMAT. La restauration ou la protection de la TVB du territoire est notamment vue comme une piste pour faire preuve de résilience face au changement climatique.

Si en 2013, la notion de déterminant de santé n'était pas évoquée directement, le DOO du SCoT en vigueur comprend des prescriptions et des objectifs qui impliquent la notion de bien-être de l'homme, par le prisme des paysages, de la préservation de la biodiversité ou par l'atténuation du changement climatique. Par exemple, sans mentionner la question de la santé, le SCoT identifie bien la préservation des espaces boisés comme contributeur au maintien du bien-être de l'humain. Cela va dans le sens des objectifs définis par l'OMS qui préconise d'atteindre 15 m² d'espaces verts publics par habitant dans chaque commune (parcs et jardins). La question d'un maillage végétal induit la proximité d'espaces de nature pour les habitants. La mention d'accès à la nature pour tous renforce cette approche avec une attente forte à destination des documents d'urbanisme locaux. Ainsi, de nombreuses prescriptions dans le SCoT sont en lien avec des déterminants de santé, incitant les acteurs du territoire à être garants d'un cadre de vie préservé pour la vie humaine.

Dans le cadre de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle, un bilan à 9 ans a été réalisé et publié en 2022. Ce bilan qui se base sur des indicateurs de suivi définis par le SCoT en 2013 a permis de quantifier l'impact de la mise en œuvre du SCoT sur la question de la Trame Verte et Bleue. Les documents d'urbanisme locaux ont été vertueux puisque 3% du territoire du SCoT a été restitué en zone agricole ou naturelle grâce à la révision des PLU (Plan Local d'Urbanisme). Et la surface cumulée des zones à urbaniser dans les PLU a été plus que divisée par 2 entre 2008 et 2021 passant de 3 500 à 1 800 ha.



Source : Bilan du SCoT de l'Agglomération Tourangelle de 2013-2021



Lors de la préparation de l'atelier du 14 mars, il a été proposé de réaliser un focus sur la couverture boisée du périmètre du SMAT.

Un tiers du territoire de l'Agglomération Tourangelle possède une couverture végétale boisée (31,7%), avec une présence de massifs forestiers très hétérogène. Les communes de Rivarennes, Cheillé et Saint-Etienne-de-Chigny sont couvertes à plus de 60% d'espaces boisés du fait de la présence de massifs forestiers sur leur territoire. Néanmoins, les pourcentages sont à relativiser pour les communes péri-

urbaines du fait de la présence importante d'espaces agricoles.

Dans le cadre de la séquence santé, et de manière générale pour la révision du SCoT, différentes cartographies du territoire seront réalisées pour présenter l'état initial de l'environnement.

Réactions des participants

En réaction aux interventions, les participants ont souligné la nécessité de pouvoir mesurer de manière quantifiable la valeur de la nature sur le territoire du SCoT de l'agglomération tourangelle.

Il est nécessaire d'avoir une vision pragmatique et actuel de l'état de la nature sur le territoire du SCoT. Le SCoT de 2013, par son bilan, permet d'avoir des indicateurs mais qui sont peut-être insuffisants pour répondre aux interrogations actuelles. Le travail à mener sera d'aller plus loin par rapport à la définition d'indicateurs pertinents mais aussi dans la localisation de secteurs à préserver. L'ambition du SCoT devra aussi être sur un volet plus opérationnel soit par le programme d'action soit par l'articulation avec les PLU et PLUi. Partir des prescriptions permet à chaque territoire de s'emparer des enjeux et de les mettre en application tout en prenant en compte les spécificités des territoires.

« Le beau / l'esthétisme dans l'urbanisme : impact sur la santé et apports des espaces verts » - M. CHARNASSE, Directeur Général

Adjoint en charge de l'aménagement des territoires de Tours Métropole Val de Loire

L'esthétisme est une notion rarement évoquée pour ne pas dire jamais, lors de la constitution des documents d'urbanisme, que ce soit à l'échelle des SCoT ou des PLU.

L'esthétisme des espaces et des lieux contribue pleinement au bien-être et à la santé des individus, en jouant avec les sens et les émotions. Au cours de l'Histoire, l'urbanisme a été pensé par des motivations sociales, religieuses, hygiénistes ou rationalistes pour répondre aux besoins et aux attentes des sociétés. Dans l'Antiquité, Hippodamos de Milet entreprend la ville comme une représentation de la structuration sociale : il y a une détermination spatiale des usages.

A la Renaissance, Leon Battista Alberti considère l'espace urbain autour de trois piliers : « *necessitas* », ce qui est nécessaire au fonctionnement de la ville ; « *commoditas* », ce qui correspond aux pratiques des usagers ; « *voluptas* », qui est l'expression de l'esthétisme : la beauté qui doit se combiner de manière équilibrée avec ce qui est nécessaire et utile.

Ces approches de la ville ont créé des espaces alliant esthétisme et bien-être de par la perspective ou les proportions comme la Piazza del Campo à Sienne ou la Chapelle des Pazzi à Florence.

En opposition, le XIXème siècle envisage l'espace urbain comme un espace scientifique qui oscille entre rationalisme hygiéniste et utopie. Le terme « urbanisme » apparaît en 1867 dans *La Théorie générale de l'Urbanisation* d'Ildefonso Cerdà. Les bouleversements technologiques et les progrès sanitaires conduisent à considérer la ville comme entité régularisatrice et non plus un espace dans lequel l'esthétisme apparaît comme primordial. Parallèlement, une approche utopiste de l'urbanisme se développe également : elle vise à traiter de la question sociale et de l'humain dans un contexte urbain ordonné.

A partir des années 50, l'urbanisme répond aux besoins d'après-guerre et aux évolutions démographiques. Une standardisation s'opère, verticale comme horizontale, laissant peu d'espace à la nature et à la mise en place d'un cadre de vie harmonieux, avec une approche très consommatrice d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Ces tendances sont remises en question par une vision actuelle qui consiste à s'inspirer des contextes urbains et architecturaux anciens pour générer des quartiers contemporains où l'urbanisme répond à une démarche esthétique, pour créer des espaces publics en transition, régulés et poétiques.

La place du végétal doit être réintroduite, à la fois pour répondre à une histoire passée mais également pour répondre à l'urgence climatique pour développer un urbanisme durable sur le plan économique, environnemental et esthétique.

« La nature en ville, les vivants au service de la santé : exemples de réalisation » - M. BRUZULIER, Directeur du CAUE 41 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Loir-et-Cher)

Le CAUE, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, est un organisme d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement au sein d'un département. Dans le cadre de ses missions et de ses réflexions, le CAUE du Loir-et-Cher a été amené à aborder le sujet de la nature en ville et du vivant, au service de la santé par des réalisations opérationnelles.

Cour d'école : laboratoire de l'urbanisme favorable à la santé

La commune de Saint-Ouen, avec le CAUE 41, a porté la volonté de végétaliser la cour de l'école en associant les premiers concernés : les enfants. Les CM1 et CM2 ont ainsi été à la manœuvre



de cette démarche via leur approche sensible et leur expertise d'usage. L'enjeu était de transformer la pensée de l'enfant en une application technique et opérante. Pour cela, enfants, parents, enseignants, techniciens communaux ont été amené à questionner leur rapport à la nature, et notamment à déconstruire l'approche hygiéniste. Cette démarche partagée a constitué un laboratoire de l'urbanisme favorable à la santé en transformant les comportements et

les usages, à la fois des élèves : plus attentifs, moins fatigués, beaucoup plus intéressés ; mais également des enseignants et des élus ou des agents communaux avec un regard différent sur les services rendus par le végétal au sein des aménagements urbains. Si aucun indicateur de suivi quantifiable n'est possible, le partage et la mobilisation permettent de mesurer la plus-value de cette expérimentation.

Réintroduire le végétal au pied de mur

Par l'implication des habitants d'une rue ou d'un secteur, il est possible de réintroduire le végétal au pied de mur et de contribuer ainsi à la qualité du cadre de vie locale, à la fois par l'esthétisme et le bien-être qui en découle mais également de contribuer à atténuer les effets du changement climatique, notamment à l'occasion des épisodes caniculaires.



En effet, la végétalisation contribue à faire baisser la température de 0,5 à 2° et limiter les phénomènes d'imperméabilisation, à stocker du carbone. Végétaliser les centres par des démarches inclusives permet aux habitants d'un territoire de mieux s'approprier l'espace qui les entoure. C'est participer activement aux transitions, à la fois sociétales, environnementales, écologiques, etc. Les exemples de Chédigny ou de Mondoubleau dans le Loir-et-Cher sont autant de réalisations sur lesquelles les communes, collectivités, acteurs ou citoyens peuvent s'appuyer.

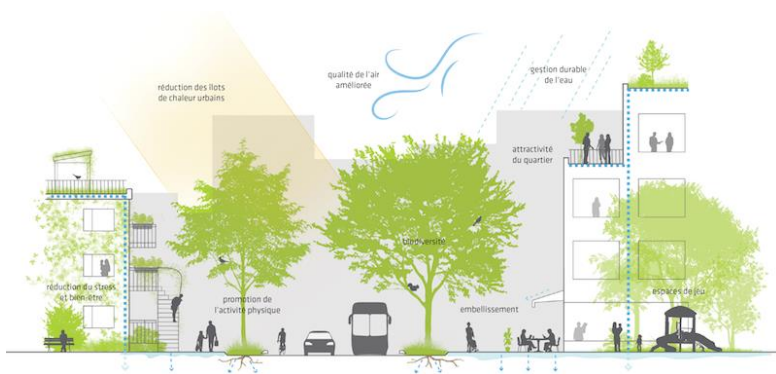
L'eau et les sols dans la ville

Dans le cadre de la conception de l'éco-quartier Des Erriaux, la commune de Saint-Georges-sur-Eure a souhaité mener un travail sur les espaces publics en mettant en place une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) à la fois par des jeux de niveaux, par la mise en place d'essences locales ou de haies bocagères, mais également en limitant l'installation de clôtures. Cette approche portée l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne vise à déconnecter le quartier des réseaux des eaux pluviales afin de permettre la perméabilité des sols et contribuer au développement de la végétation. En conservant des espaces de nature, cela favorise les espaces de rencontre qui jouent un rôle en tant que déterminant de santé.

En conclusion, la difficulté que devra relever le SCoT de l'Agglomération Tourangelle est d'articuler différentes échelles, qui vont de la fleur à la stratégie afin de mettre les vivants au service de la santé. Questionner des déterminants stratégiques permettra de définir les priorités tout en prenant en compte les spécificités du territoire.

« Contribution des espaces verts à la biodiversité urbaine : place des insectes et du vivant » - M. GIRON, Directeur de l'IRBI (Institut de Recherches sur la Biologie de l'Insecte)

L'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) est une unité de l'Université de Tours et du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique).



Le vivant navigue entre toutes les échelles et tous les territoires. Il s'affranchit des limites administratives. Souvent retirée des centres urbains, le retour de la nature en ville est d'autant plus bénéfique qu'elle contribue au développement de la biodiversité et influe directement sur la vie des habitants. La diversité des

aménagement paysagers valorise les espaces urbains via des bonnes pratiques mais également des aménagements sensibles.

L'un des enjeux principaux pour la biodiversité va être de créer de la connectivité, à la fois vers l'extérieur et à l'intérieur de la ville. La connexion entre ville et campagne doit se penser au regard de la circulation des espèces afin de permettre les migrations et ainsi un renouvellement des populations. A l'intérieur des villes, il s'agit de créer des corridors écologiques pour permettre également cette circulation. Faute de quoi, on constate un appauvrissement de la biodiversité soit par une prédominance d'espèces qui supplantent les autres, soit par l'affaiblissement du patrimoine génétique de certaines espèces.

Un autre enjeu est la création d'habitats pour la biodiversité, qu'ils soient naturels ou artificiels. Associer des experts de la biodiversité à l'occasion de réflexions d'aménagement permet de mieux calibrer les solutions envisagées et de faire preuve d'une meilleure adaptation. Il faut travailler en réseau pour éviter les « fausses bonnes solutions » et promouvoir des aménagements favorables à la faune.

La problématique à laquelle chacun doit tenter de répondre à son échelle est l'effondrement de la biodiversité et particulièrement, de la population d'insectes qui sous-tend les systèmes alimentaires et à terme, met en péril l'avenir de l'alimentation, de la santé et de l'environnement. L'érosion de la biodiversité amène à moins d'individus et moins de diversité. L'action des collectivités pour diminuer l'effondrement des populations d'espèces est possible et peut se traduire par de véritables effets positifs notamment par un travail en amont d'identification des espaces fragilisés et la mise en place de mesures concrètes comme la réduction de la pollution lumineuse, la lutte contre l'artificialisation des sols, l'utilisation de pesticides et la fragmentation des habitats.

Les insectes représentent 55% des espèces présentes sur Terre, c'est-à-dire 1,4 milliards d'insectes pour 1 humain. Le constat est le suivant : la biodiversité est vitale pour l'Homme.

Réactions des participants

L'urbanisme a forgé le paysage urbain mais qu'en est-il du paysage rural ? En effet, le SCoT a un périmètre plus large que les paysages urbains. L'intérêt est donc de prendre en compte l'ensemble des **territoires et leurs spécificités**. La question d'échelle entre le rural et l'urbain / péri-urbain sera à prendre en considération dans le futur SCoT.

Il n'est pas certain qu'à l'échelle du SCoT, que les 15 déterminants de santé soient pertinents. L'intérêt alors pour le **diagnostic** sera d'identifier ceux pour lesquels le territoire du SCoT est soit le mieux positionné soit le plus en retard en fixant alors de nouvelles prescriptions. Il n'est pas possible de travailler à la même échelle pour tous les déterminants de santé. Il y aura une notion de hiérarchie à opérer.

Concernant **la mise en œuvre**, cette dernière devra se penser à plusieurs échelles, que ce soit au sein d'un quartier par exemple ou à l'ensemble du périmètre du SCoT.

L'espace public prend de plus en plus de place car le privé n'a plus guère envie de s'occuper de son espace. Les habitants veulent profiter de leur espace mais ne veulent plus en avoir la contrainte de **gestion**. Se pose alors la question de la gestion des espaces. Comment, à terme, les communes vont-elles pouvoir gérer ces différents espaces de nature ? Le risque serait alors de déporter toute la charge sur les collectivités. En réponse à cela, il est à noter que le droit de l'urbanisme évolue : il n'est plus uniquement une police d'utilisation des sols mais constitue bien **une règle multidimensionnelle**. Il existe aujourd'hui un rapprochement entre l'urbanisme réglementaire (recommandations, prescriptions, obligations) et la contractualisation. Le **programme d'actions** peut notamment être mis en œuvre à l'aide de conventions passées par des acteurs locaux, publics, privés, etc. qui vont permettre d'appliquer les orientations définies dans le SCoT.

Chacun a un certain sens du « bien faire » qui peut être erroné. Le « peut mieux faire » pourrait donc faire l'objet d'un axe de progrès en termes de **communication et de compréhension**.

Une autre question doit être évoquée : comment empêcher des arrachages systématiques de haies, d'arbres, de biodiversité ? Le SCoT peut aider le PLU à **préserver les espaces végétalisés**. Il peut préserver et mettre en valeur les éléments de nature identitaires.

L'exercice du SCoT repose également sur des questions de **gouvernance**. Plutôt que de se réfugier dans les solutions et les injonctions prévues par le SCoT, il s'agit de s'organiser avec et autour du territoire. Avancer dans la gouvernance, c'est initier des **solutions**. Elle permet de porter un projet politique qui trouvera comme traduction une solution concrète sur le territoire.

Le sujet de la **trame brune (continuité écologique des sols)** est également à considérer. Des démarches actuelles vont par ailleurs dans ce sens via un programme de recherche qui portera sur la réglementation de la trame brune.

L'enjeu est bien d'avoir un point de départ pour initier des **changements de comportements** qui peuvent prendre du temps pour amorcer la réparation des territoires.

Promenade de santé – Comment l’IRBI, à travers ses recherches sur le site du bois de Grandmont, permet-il d’apporter des solutions en matière d’Urbanisme Favorable à la Santé ?



Le Bois de Grandmont constitue une véritable forêt urbaine aux portes de Tours tout en accueillant un des sites majeurs de l’Université de Tours. Cet espace de 22ha est soumis à un plan de gestion depuis plusieurs années, réalisé par l’Agence d’Urbanisme de l’Agglomération Tours, et à l’initiative de l’Université. Il vise à amorcer une gestion différenciée, en travaillant notamment avec des associations comme la Ligue de Protection des Oiseaux. L’enjeu porte sur la préservation de la faune et de la flore locale, source de richesse pour cet espace et la régénération de tout l’écosystème mis à mal au cours des décennies précédentes. Des coupes de sécurité avec débardage à cheval pour préserver les sols ont été réalisées, ainsi que la préservation et la valorisation des mares du site pour la sauvegarde des amphibiens. Il s’agit également d’accroître la connaissance

et la sensibilisation autour de cet espace vert via des animations à destinations des étudiants, des scolaires ou encore du grand public.

C’est également au sein de cette forêt urbaine qu’est installé l’IRBI, l’Institut de Recherche sur la Biologie de l’Insecte qui a remporté récemment une étude internationale sur la biodiversité intitulée LIFEPLAN.

L’IRBI a développé une série de programmes de recherche nationaux et internationaux avec des industriels, des collectivités territoriales et des associations autour des objectifs de développement durable. L’enjeu majeur pour l’IRBI est de comprendre la réaction des insectes face aux changements environnementaux afin de préserver le fonctionnement des écosystèmes et d’enrayer la perte de biodiversité.



Dans le bois de Grandmont, un programme financé par l’Europe permet de comparer, pendant 7 ans, la diversité des espèces dans les forêts urbaines et dans les forêts naturelles, sur 100 sites à travers le monde, avec une même méthodologie. Le but est de se consacrer davantage à l’analyse du terrain avec des dispositifs inédits : des laboratoires embarqués sur une plateforme mobile au-dessus ou au milieu des arbres, des enregistreurs auditifs pour les oiseaux et les chauves-souris, des caméras pour les mammifères, des systèmes permettant

d'échantillonner les espèces d'insectes, d'observer leur comportement dans la nature et d'enregistrer tout ce qui se passe autour. Grâce à un programme Contrat de Plan Etat – Région (CPER), de nouveaux équipements permettront de mesurer la biodiversité non pas seulement au niveau du sol mais sur tout l'étagement de la forêt, y compris au-dessus des arbres.

En conclusion

Santé humaine et espaces de nature sont indissociables. Les espaces verts constituent des lieux de richesse tant environnementale, qu'écologique, sociétale, esthétique ou économique. L'aménagement, ou le ménagement, du territoire a toute sa place pour répondre aux défis connus de tous. Le SCoT dans ses réflexions doit ainsi aboutir à une vraie réflexion pragmatique et opérante pour contribuer à la préservation et à la valorisation des espaces verts, et cela peut se faire en allant jusqu'à des prescriptions fortes.

Pour répondre aux besoins, il s'agit également de travailler en réseau et d'aller chercher des acteurs et des experts qui ne sont pas forcément dans la boucle actuelle de la planification, via notamment des partenariats ou des programmes de recherche.

Le rôle des habitants est également central : ils constituent un pivot pour la mise en œuvre de réalisations concrètes qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et ménagent ainsi les vivants au sens large du terme.

Remerciements aux contributeurs

Les élus du SMAT et élus locaux

- Benoist PIERRE, Président du SMAT, TMV
- Christophe BOULANGER, TMVL
- Pascal BRUN, TMVL
- Jean-François CESSAC, TEV
- Christophe DUVEAUX, TEV
- Martin GUIMARD, TVI
- Michel GILLOT, TMVL
- Michel HIRTZ, TMVL
- Corinne LAFLEURE, TMVL
- Franck MAZET, TEV
- Catherine REYNAUD, TMVL
- Nathalie SAVATON, TMVL
- Cathy SAVOUREY, TMVL
- Béatrice TILLIER, TVI

Les partenaires et acteurs du territoire

- Elisabeth BLESBOIS, CODEV TMVL
- Clémence BION, TVI
- Daniel DESLANDES, CODEV TMVL
- Evelina DJALALYAN, EPFL
- Véronique DUTOUR, CODEV TMVL
- Lucille ESNAULT, TMVL
- Clotilde EL MAZOUNI, DDT 37
- Thomas GOTTSCHLING, TMVL
- Bénédicte METAIS, ATU
- Dominique ROY, CODEV TMVL
- Céline TANGUAY, ATU
- Aurélie THIBAULT, TMVL
- Gérard VAN OOST, CODEV TVI
- Athénaïs LE BELLOUR, TMVL

Les animateurs et contributeurs

- Grégoire BRUZULIER, CAUE 41
- Franck CHARNASSE, TMVL
- David GIRON, IRBI
- Carinne LEDUC, ARS CVL
- Anne PILLEBOUT, ARS CVL
- Corinne MANSON, juriste
- Caroline MARTENOT, SMAT
- Louise MICHENAUD, SMAT
- Raphaël SICOT, SMAT



Pour en savoir plus :

Caroline MARTENOT
Cheffe de projet SCoT

c.martenot@tours-metropole.fr

06 30 49 43 45

Raphaël SICOT

Chargé de planification

r.sicot@tours-metropole.fr

07 70 26 53 51

